



Coalition pour la Cour Pénale Internationale

www.iccnw.org

POUR CIRCULATION IMMEDIATE
25 avril 2008

Contact: Anaga Dalal,
(+)1.646.465.8517, dalal@iccnw.org

POUR LA COALITION MONDIALE, L'ANNIVERSAIRE DE L'EMISSION DES MANDATS D'ARRET DE LA CPI AU DARFOUR REPRESENTE UN TEST DECISIF POUR LE CONSEIL DE SECURITE

New York, New York. Le 27 avril 2008, cela fera exactement un an que le Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno-Ocampo, a émis des mandats d'arrêt pour l'arrestation d'Ahmad Muhammad Harun et d'Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (surnommé Ali Kushayb), citant ces deux personnes comme responsables des crimes graves commis dans la région du Darfour (Soudan) entre 2003 et 2004.

A ce jour—bien que le Conseil de sécurité de l'ONU ait renvoyé la situation au Darfour à la Cour en 2005—aucun de ces suspects n'a été arrêté.

“L'émission des mandats d'arrêt de la Cour au Darfour - la première action concertée de la communauté internationale pour faire face à ce conflit – représente un test pour la résolution mondiale de cette crise visant à mettre fin à l'impunité des crimes atroces qui ont été commis,” a déclaré la directrice de programme de la Coalition pour la Cour pénale internationale, Tanya Karanasios.

“Ne pas assurer la remise de Kushayb et Harun à la CPI mine la légitimité du Conseil de sécurité et son mandat de maintenir la paix et la sécurité internationale. Cela fait un an de trop que les victimes du conflit continuent de payer le prix de l'indifférence flagrante du gouvernement soudanais aux droits de l'homme,” a-t-elle ajouté.

Le 31 mars 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1593 renvoyant la situation au Darfour au Bureau du Procureur de la CPI. Conformément au Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI, le procureur a officiellement ouvert une enquête le 1^{er} juin 2005. A la suite d'une enquête qui a couvert 17 pays, le Procureur de la CPI a accusé Harun et Kushayb de 51 chefs de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Ces crimes incluent le viol, le meurtre, la persécution, la torture, le déplacement forcé, la destruction de biens, les attaques contre les civils et la privation de grave liberté physique.

Depuis que les accusations ont été rendues publiques, le gouvernement soudanais a ouvertement défié la Cour et la communauté internationale. Le gouvernement du Président soudanais Omar al-Bashir a sans cesse refusé de coopérer avec la Cour. De plus, Ali Kushayb, qui a été détenu par les autorités soudanaises pour des accusations autres que celles figurant dans le mandat d'arrêt, a été remis en liberté en octobre 2007 par “manque de preuve”. Et Ahmad Harun qui a, au préalable, occupé le poste de ministre d'Etat de l'Intérieur, en charge du département gouvernemental de sécurité au Darfour au moment de la commission des crimes, a été promu ministre d'Etat aux Affaires humanitaires au Darfour, disposant d'un contrôle direct des victimes des crimes mêmes qui lui sont reprochés. Plus récemment, le rôle de liaison entre le gouvernement soudanais et l'UNAMID, la force hybride Nations unies-Union africaine au Darfour, a été délégué à Harun.

“Notre appel au Conseil de sécurité et à la communauté internationale dans son ensemble est clair: assurer l'arrestation immédiate et la remise d'Harun et de Kushayb,” a déclaré Mme

Karanasios. “Ne pas faire ce minimum d’action remet en question l’engagement mondial pris pour garantir que les mots “plus jamais ça” émis plus d’un demi siècle de cela ne restent pas lettre morte”.

Pour en savoir plus sur l’enquête de la Cour au Darfour, voir :

<http://www.iccnw.org/?mod=darfur>

Liste des experts d’ONG sur le Darfour:

<p>M. Richard Dicker, directeur, programme de justice internationale, Human Rights Watch (New York, USA) Mobile tel: +1 917 747 6731 Email: dickerr@hrw.org</p>	<p>M. Dismas Nkunda, Darfur Consortium and International Refugee Rights Initiative (Kampala, Ouganda) Tel: +256414340274 Mobile tel: +256 75 331 0404 E-mail: dismas.nkunda@refugee-rights.org</p>
<p>M. Osman Hummaida (pour interview en arabe), ancien directeur de la Sudanese Organization Against Torture (Organisation soudanaise contre la torture) (Londres, R-U) Tel: +44 795 609 5738 Email: oshirazu@hotmail.com</p>	<p>M. Salih Mahmoud Osman, parlementaire soudanais et avocat des droits de l’homme (Khartoum, Soudan) Mobile tel: +2499 1800 5585 E-mail: salihmahmoudosman@yahoo.co.uk</p>
<p>M. Christopher Hall, haut conseiller juridique, Amnesty International (Londres, R-U) Tel.: +44 207 413 5733 E-mail: chall@amnesty.org</p>	<p>Mme. Betsy Apple, directrice, programme de crimes contre l’humanité, Human Rights First (New York, USA) Tel: +1 212 845 5243 Email: AppleB@HumanRightsFirst.org</p>
<p>M. Habib Nassar (pour interview en arabe), chercheur détenteur de la bourse Pennoyer, Human Rights First (New York, USA) Tel: +1 212 845 5226 Mobile tel: +1 646 280 8670 Email: NassarH@HumanRightsFirst.org</p>	<p>Mariana Goetz, Responsable du Programme CPI à Redress, REDRESS Trust (London, UK) Tel: +44 (0) 20 7793 1777 ext. 203</p>
<p>Mme. Brigid Inder, directrice exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice (La Haye, Pays-Bas) Tel: +31 70 302 9911 Mobile tel: +31 62 03807184 Email: brigid@iccwomen.org</p>	<p>M. John Washburn, coordinateur, Coalition des ONG américaines pour la CPI (New York, USA) Tel: +1 212 907 1317; Email: jwashburn@unausa.org</p>
<p>Dr. Karine Bonneau, directrice du Bureau de justice internationale, Fédération Internationale des Ligues des Droits de L’Homme (FIDH) (Paris, France) Tel: +33 1 43 55 11 56 Mobile tel: +33 6 72 34 87 59 Email: kbonneau@fidh.org</p>	<p>Mme. Alison Smith, conseillère juridique, No Peace Without Justice (Bruxelles, Belgique) Mobile tel: +32 486 986 235 Email: alison@sensible.it</p>
<p>Dr. David Donat Cattin, directeur de programme, Parliamentarians for Global Action (Rome, Italie) Mobile tel: +39 333 166 0309 Email: donat@pgaction.org</p>	<p>Dr. Khalid Cherkaoui Semmouni Président du Centre Marocain des Droits de l’Homme (Rabat, Morocco) Mobile Tel: +212 68 68 11 38 E-mail: semmouni2003@yahoo.fr</p>

Note: La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), un mouvement d’ONG indépendant, œuvre pour le fonctionnement d’une Cour pénale internationale en tant qu’organisation internationale efficace, juste et indépendante. La Coalition en tant que telle et son secrétariat n’entendent cependant pas s’impliquer/promouvoir des enquêtes ou des poursuites spécifiques, ou prendre position dans les cas ou dossiers devant la Cour. Cependant plusieurs organisations membres de la Coalition ainsi que des individus pourraient s’impliquer à

des renvois, fournir une assistance juridique et autres soutiens aux enquêtes, ou travailler à cet effet avec des ONG locales.

###